

Le 21 Février 2005

**PROCES-VERBAL DE LA  
SEANCE DU 17 FEVRIER 2005**

-----

**L'AN DEUX MILLE CINQ , le 17 Février à 19 H**, le Conseil Municipal d'Aubervilliers, convoqué le 31 janvier 2005, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**Etaient présents :**

**Adjoints au Maire :** MM. DEL MONTE, SALVATOR, MONINO, Mme DUPUIS, MM. MAREST, FRANCOIS, VINCENT, Mmes GRARE, DERKAOUI, YONNET, MM. PLEE, ORANTIN, HEDJEM, Mme MATHIS, MM. HAFIDI, KARMAN, Mme LATOUR,

**Conseillers Municipaux :** Mmes. CARON, SAULNIER, M. MONZAUGE, Mme BALU, MM. ROS, GARNIER, Mmes PEJOUX, SANDT, BUISSON, M. ROZENBERG, Mme DELALAIN, M. AUGY, Mme BACHELET, M. DIB, Mme KARMAN, M. AMOR, Mmes GONZALEZ-FRETUN, GIULIANOTTI, RATZEL, M. RICARD.

**Procurations :**

| <b><u>Excusés :</u></b> | <b><u>Représentés par :</u></b> | <b><u>Excusés :</u></b> | <b><u>Représentés par :</u></b> |
|-------------------------|---------------------------------|-------------------------|---------------------------------|
| Mme MOUALED             | M. DEL MONTE                    | M. REGAZZI              | M. DIB                          |
| M. RALITE               | M. MAREST                       | M. BERTRAND             | M. AUGY                         |
| M. LECLUZE              | Mme CARON                       | M. PETROVIC             | Mme DELALAIN                    |
| Mme NARRITSENS          | Mme GRARE                       | M. CAMPANA              | Mme BACHELET                    |

**Absents :** Mmes CABADA SALAZAR, HAMED, M. RUER.

**Secrétaire de séance :** Mme MATHIS Sophie

### **Question n° 23**

#### **Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2005.**

Approuve le procès-verbal du 27 janvier 2005.

A l'unanimité, Mme Giulianotti demandant à ce que son vote à la question n°11 soit indiqué au titre d'une abstention.

---

### **Question n° 24**

#### **Débat d'orientation budgétaire 2005.**

A débattu sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2005, sur la base d'un rapport remis aux conseillers municipaux. Ce débat ne pas donne lieu à vote.

---

### **Question n° 25**

#### **Demande de subvention relative à l'entretien de l'orgue de l'église Notre Dame des Vertus pour l'année 2005. Inscription de la dépense initiale au budget communal.**

Autorise Monsieur le Maire à signer la demande de subvention à l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France) pour les travaux d'entretien de l'orgue de l'église Notre-Dame des Vertus, année 2005.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

---

### **Question n° 26**

#### **Marché d'entretien et de maintenance des installations de production thermique. Avenant n°1 au lot N°1 : chaudières murales et ramonage dans les logements collectifs**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché, passé avec la Société Idex Energie pour les prestations citées en objet.

Cet avenant sanctionne le remplacement de l'indice PSD (supprimé) figurant dans la formule de révision définie dans les pièces constitutives du marché cité en objet, par l'indice FSD2

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

## Question n° 27

### **Appel d'offres ouvert européen pour la fourniture d'articles de bureau, de consommables bureautiques, de papier et d'enveloppes destinés aux services municipaux. Rectification de la délibération n°272 du 15/12/2004 habilitation du Maire à signer le marché.**

Modifie l'article 1<sup>er</sup> de la délibération n° 272 du 15 décembre 2004 comme suit " approuve l'offre de la société PRINTER BM FACTORY, Z.A des Quatre Nations – 44360 VIGNEUX de BRETAGNE " relative au lot n° 5 du marché sur appel d'offres ouvert à bon de commande a été en objet, prévu pour un an renouvelable par reconduction expresse pendant deux ans maximum et comportant les seuils annuels suivants :

- Enveloppes vierges et imprimées minimum 30000 Euros TTC maximum 80000 Euros TTC

Autorise le Maire à signer le marché à intervenir

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Denis, à Mr le Receveur municipal, notifiée à la société PRINTER BM FACTORY, affichée en mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la commune d'Aubervilliers.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

---

## Question n°28

### **Reconstruction de la piste d'athlétisme et réfection des vestiaires, sanitaires sous tribunes stade Auguste Delaune. Approbation d'un nouveau bilan global prévisionnel, d'un nouveau plan de financement. Demandes de subventions.**

Approuve le nouveau bilan global prévisionnel de l'opération estimée à 565 000 €TTC et le nouveau plan de financement

Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région, du département et de tout organisme susceptible de contribuer au financement de l'opération et à signer les conventions qui pourraient en déterminer les modalités de versement.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

#### Question n° 29

**Convention entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés et la Ville d'Aubervilliers, portant sur le versement d'une aide financière pour l'année 2004 et soutien à la création d'un pôle de coordination gériatologique.**

Autorise le Maire à signer la convention avec la CNAVTS (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des travailleurs salariés) domiciliée au 5, rue Joël Le Theule 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINE cedex, portant sur le versement d'une aide financière.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

---

#### Question n° 30

**Convention entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés et la Ville d'Aubervilliers portant sur la fonction d'évaluation et d'organisation du plan d'actions personnalisées confié au pôle de coordination gériatologique pour 2005.**

Autorise le Maire à signer la convention avec la CNAVTS (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés) domiciliée au 5, rue Joël Le Theule 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINE cedex.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

---

#### Question n° 31

**Attribution d'une première subvention au théâtre de la Commune.**

Décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 190.560 € au Théâtre de la Commune.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

---

#### Question n° 32

**Convention fixant les conditions dans lesquelles le Conseil Général de la Seine Saint-Denis confie au Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers le soin d'effectuer des clichés radiographiques pulmonaires sur les patients envoyés par les Centres Départementaux de Dépistage et Prévention Sanitaires (CDDPS).**

Approuve la convention fixant les conditions dans lesquelles le conseil général de la Seine-Saint-Denis confie au Centre municipal de Santé d'Aubervilliers le soin d'effectuer des clichés radiographiques pulmonaires sur les patients envoyés par les Centres

départementaux de dépistage et prévention sanitaires (CDDPS) et autorise Monsieur le Maire à la signer.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

---

### **Question n° 33**

#### **ZAC du Pont Tournant. Acquisition de lots de volumes correspondant à des espaces publics par la Commune d'Aubervilliers.**

Accepte la remise des espaces publics sous forme de lots de volumes au profit de la Commune d'Aubervilliers.

Fixe le montant à 1 084 508 Euros TTC conformément aux prévisions du bilan financier arrêté au 31 Décembre 2001, voté par le Conseil Municipal le 2 Mai 2002.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

---

### **Question n° 34**

#### **27 – 29 – 31, rue Trevet à Aubervilliers. Projet de cessions de trois immeubles communaux à l'O.P.H.L.M. d'Aubervilliers.**

Décide de céder à l'OPHLM les biens situés 27-29-31, rue Trevet, cadastrés BC n° 39–40 et 41.

Le prix de cession est fixé à 442 000 €, libres de toute occupation.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette transaction.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

---

### **Question n° 35-1**

#### **Villette-Quatre Chemins : Transfert à la communauté d'agglomération Plaine Commune de la convention publique d'aménagement signée entre la Commune et la SODEDAT 93**

Se prononce favorablement sur le transfert de la Convention Publique d'Aménagement confiée à la SODEDAT 93 sur le quartier « Villette Quatre Chemins » au profit de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

A la majorité des membres du Conseil les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers », « Union pour un Mouvement Populaire » et Madame Giulianotti s'étant abstenus.

### Question n° 35-2

**Villette-Quatre Chemins : Suppression, au 1<sup>er</sup> Avril 2005, du droit de préemption urbain renforcé institué sur le périmètre de la Convention Publique d'Aménagement sur le quartier.**

Dit qu'à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2005, le Droit de Préemption Urbain renforcé, institué sur le périmètre de La Convention Publique d'Aménagement avec la SODEDAT93, est supprimé.

A la majorité des membres du Conseil les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers », Madame Giulianiotti s'étant abstenus, le groupe « Union pour un Mouvement Populaire » ayant voté contre.

---

### Question n° 35-3

**Villette Quatre Chemins. Délégation au 1<sup>ER</sup> AVRIL 2005, de la compétence en matière de Droit de Préemption Urbain renforcé à la Communauté d'Agglomération « Plaine Commune » sur le périmètre de la Convention Publique d'Aménagement signée avec la SODEDAT 93.**

Décide de déléguer, à compter du 1er Avril 2005, la compétence en matière de droit de préemption urbain renforcé, à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, sur le périmètre de la Convention Publique d'Aménagement confiée à la SODEDAT 93.

A la majorité des membres du Conseil les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers », Madame Giulianiotti s'étant abstenus et le groupe « Union pour un Mouvement Populaire » ayant voté contre.

---

### Question n° 36

**Personnel Communal : Centre municipal de Santé : Approbation d'un contrat passé à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2005 avec Madame PASSA GAUDOUEN Catherine, engagée en qualité de médecin spécialisé en rhumatologie, au Centre Municipal de Santé.**

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de : Médecin spécialisé en Rhumatologie.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculé sur la base suivante : 73,63€ les 2 heures.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement .

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

### Question n° 37

**Personnel Communal : Centre municipal de Santé : Approbation d'un contrat passé à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2005 avec Monsieur ZINSZNER Jean, engagé en qualité de médecin spécialisé en neurologie, au Centre Municipal de Santé.**

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de : Médecin spécialisé en Neurologie.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculé sur la base suivante : 73,63€ les 2 heures.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

---

### Question n° 38

**Personnel Communal : Centre municipal de Santé : Approbation d'un contrat passé à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2005 avec Madame BOKOBSA Martine, engagée en qualité de médecin spécialisé en dermatologie, au Centre Municipal de Santé.**

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de : Médecin spécialisé en Dermatologie.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 73,63€ les 2 heures.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

---

### Question n° 39

**Personnel Communal : Centre municipal de Santé : Approbation d'un contrat passé à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2005 avec Monsieur BEJOU Daniel, engagé en qualité de médecin spécialisé en gastro-entérologie, au Centre Municipal de Santé.**

Autorise le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de : Médecin spécialisé en Gastro-entérologie.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculé sur la base suivante : 73,63€ les 2 heures.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de recrutement.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

---

#### **Question n° 40**

**Personnel Communal : Avenant à la convention fixant les relations de coopération entre l'association Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA) et la Ville.**

Approuve les termes de l'avenant passé avec l'Association OMJA et autorise le Maire à le signer.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus.

---

#### **Question n°41**

**Plan de protection de l'atmosphère pour l'Ile de France (P.P.A)**

Approuve le plan de protection de l'atmosphère d'Ile de France.

Décide de poursuivre et d'intensifier sa démarche visant à réduire les émissions nocives, notamment pour ce qui concerne les équipements propres de la commune : véhicules – chaudières (remplacement des chaudières les plus polluantes – augmentation du nombre de véhicules du parc municipal non polluants).

Aux fins de compléter le dispositif d'actions du PPA, la Commune s'associera aux échanges organisés par la Communauté d'Agglomération – Département Développement Urbain et Social, et en intégrera les conclusions, dans les limites du calendrier prévu pour la concertation.

---

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 21 H 40**

